



Procès-verbal du Conseil municipal Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 05 avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'Awoingt, régulièrement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des cérémonies, sous la présidence de M Eddy DHERBECOURT, Maire d'Awoingt.

Etaient présents 14 conseillers : Mesdames Céline DERIEUX, Delphine DESORT Fabienne HUBERT, Marie-Cécile MACHON, Marie-Hélène MAROSTICA, Katia DERCOURT et Julie SAVARY et Messieurs Sébastien BUSSY, Eddy DHERBECOURT, Sylvain JOMBART, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Sébastien DHOUILLY, et Florian LEGRAND.

Absent excusé 1 : M Eric LEGRAND ayant donné procuration à M Florian LEGRAND.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Julie Savary est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat
- Présentation et approbation du budget primitif 2023
- Vote des taux d'impositions des taxes locales pour 2023
- Vote des subventions versées aux associations
- Questions diverses

20h30- ouverture de la séance

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 07 février 2023.

- **Approbation du compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022.

Le compte de gestion 2022 s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2022.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du compte administratif 2022 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

- **Approbation du compte administratif 2022**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur Olivier GOFFART est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Président présente le compte administratif 2022

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 548 980.82 € et les recettes à 771 232.86 € soit un excédent de 222 252.04 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 309 272.46 € et les recettes à 508 124.22 € soit un excédent de 198 851.76 €.

Monsieur le Président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Percepteur.

Monsieur le Président de séance soumet au vote et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2022.

- **Affectation du résultat**

Le solde d'exécution de la section d'investissement est de : 198 851.76 €

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est de : 222 252.04 €

A l'unanimité le Conseil municipal accepte les reports des résultats sur l'exercice 2023.

- **Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2023**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

En 2023, la commune perçoit le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à la résidence principale. Le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département, qui est de 19,29 %, est ajouté à celui de la commune.

M le Maire précise que la taxe d'habitation sera celle appliquée auparavant 17.43 %.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal vote, sans augmentation, les taux soit :

- Taxe foncière (bâti) : 32,37 % (commune : 13.08 % + département : 19,29 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 53.53 %
- Taxe d'habitation : 17.43 %

Il est rappelé que les taux d'imposition des taxes directes locales sont inchangés depuis plus de seize ans.

- **Vote des subventions versées aux associations**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération pour les subventions versées aux diverses associations.

M le Maire propose de maintenir au budget les subventions accordées aux associations de façon identique à l'année 2022.

Le Conseil municipal accorde les subventions

- selon les besoins exprimés dans les demandes des associations communales
- dans le cadre de projets communaux (fête de la nature)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder les subventions aux associations suivantes :

- C.C.A.S. 15 000 € pour à l'unanimité
- AFA 4 300 € pour à l'unanimité
- PARENTS D'ELEVES 1 500 € pour à l'unanimité
- ANCIENS COMBATTANTS 600 € pour à l'unanimité
- CHASSE 800 € pour à l'unanimité

- Amitiés Elford Awoingt Cambrésis	300 € pour à la majorité
- Don du sang	50 € pour à l'unanimité
- ASCLA	200 € pour à l'unanimité
- Association refuge de l'abeille de Marcoing	800 € pour à l'unanimité
- Association Astronomie de Cambrai	150 € pour à l'unanimité

- **Présentation et approbation du budget principal 2023**

Il est présenté au Conseil Municipal les grandes lignes du budget principal de la commune pour 2023 en vue de son approbation et il est proposé le vote par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le budget principal 2023 de la commune équilibré en dépenses et en recettes. Le présent budget est adopté par chapitres.

Questions diverses

Remboursement de frais d'un élu

M. le Maire expose à l'assemblée qu'un voyage intergénérationnel sur un lieu de mémoire à Ambleteuse est organisé par Mme Marie Hélène Marostica, conseillère défense nationale, pour le Conseil municipal avec les élèves de l'école et les anciens combattants. A cette occasion le repas du midi sera offert aux anciens combattants. M le Maire fera l'avance des frais.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de rembourser les frais de repas à M le Maire.

Eglise Réfection des façades, mise en valeur et aménagement

M le Maire propose à l'assemblée d'étudier la réfection des façades de l'église dans le cadre de l'entretien.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M le Maire à

- Rechercher et désigner la ou les entreprises
- Signer et procéder à l'élaboration de tous les documents nécessaires à cette réalisation
- D'établir les dossiers de demande de subventions

Nouveau cimetière pose de cavurnes

M. le Maire signale à l'assemblée qu'il est nécessaire de disposer de nouvelles cavurnes au nouveau cimetière pour faire face à une demande des familles.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'acquisition de 12 nouvelles cavurnes.

Eclairage de la route du Cateau

M le Maire propose à l'assemblée d'étudier la réfection de l'éclairage de la route du Cateau et demande au Conseil municipal de l'autoriser à :

- Rechercher et désigner la ou les entreprises
- Signer et procéder à l'élaboration de tous les documents nécessaires à cette réalisation
- D'établir les dossiers de demande de subventions

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M le Maire à effectuer toutes ces démarches.

Acquisition de matériel de désherbage

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune envisage d'acquérir une remorque compacte haute pression pour un désherbage par eau chaude. Des différents devis, il a été retenu celui de la société Manutention Vivier pour un montant de 39 360 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires et à mandater la facture correspondante.

Réclamation par suite des travaux de voirie de la rue Albert Mathieu

Pour donner suite aux travaux de rénovation et branchements d'eau potable de la rue Albert Mathieu, il a été constaté que le revêtement de la chaussée n'est pas conforme à l'origine.

Pour cela, M le Maire a donc informé par courrier Noréade de bien vouloir rétablir la chaussée en parfait état.

En réponse, Noréade a précisé avoir sollicité des travaux auprès de la société Lorban, responsable de la pose du revêtement .

Elaboration du PLU

M le Maire informe l'Assemblée que les avis des partenaires publics concernant le projet de PLU ont été transmis en Mairie.

Le bureau d'étude va rectifier le rapport de présentation du PLU en prenant en compte les avis émis.

M le Maire demande au Conseil municipal de pouvoir lancer la procédure de l'enquête publique.

Le Conseil municipal autorise M le Maire à lancer la procédure de l'enquête publique et de solliciter un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif.

Les élections sénatoriales

M le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'effectuer un Conseil municipal le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner les membres titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales.

22h15 - La séance est levée

La secrétaire de séance

Madame Julie Savary



Monsieur le Maire

Monsieur Eddy Dherbecourt